

## Prévoyance professionnelle | Assurance globale

En vous affiliant à la caisse de pension Agrisano Pencas dans le cadre de l'assurance globale, vous remplissez en tant qu'employeur vos obligations d'assurance en vertu de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). Des plans de prestations à option permettent de prendre en compte les besoins de prévoyance de l'exploitation de manière optimale. Les produits d'Agrisano Pencas se distinguent en outre par des cotisations de risque et des contributions aux frais administratifs avantageuses.

### Variantes et prestations

Agrisano Pencas vous propose différents plans de prestations pour assurer vos employés de manière optimale en matière de prévoyance risque et vieillesse:

#### Plan A

- Couverture du minimum légal selon la LPP
- Prestations en fonction de l'avoir de vieillesse

#### Plans B et C

- Prestations étendues en cas d'invalidité et de décès, en fonction du salaire

#### Plans complémentaires E et F

- En complément des plans A, B ou C avec des cotisations supplémentaires pour améliorer la prévoyance vieillesse. Les plans complémentaires peuvent être conclus avec ou sans exonération des cotisations en cas d'incapacité de gain.

#### Plan A

Prévoyance vieillesse et prestations de risque en cas d'invalidité ou de décès:

- prestations minimales légales
- prestations en fonction de l'avoir de vieillesse

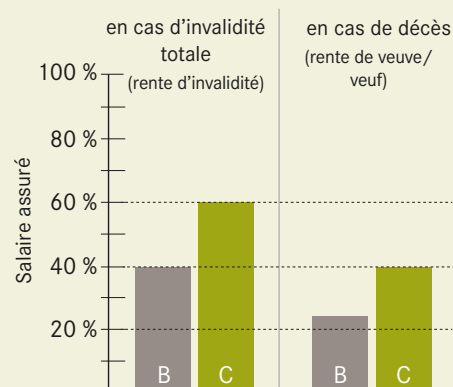
#### Plans B et C

Prévoyance vieillesse:

- prestations minimales légales

Invalidité ou décès:

- prestations (rentes) en pourcentage du salaire assuré



## À votre guise

Chez Agrisano Pencas, c'est vous qui décidez si vous voulez assurer la totalité du salaire brut ou «uniquement» le salaire LPP pour vos employés. Vous choisissez la déduction de coordination à appliquer (avec ou sans déduction de coordination, ou en fonction du taux d'occupation).

## Cotisations

Les cotisations dépendent du plan choisi, du sexe et de l'âge de la personne assurée, ainsi que de la durée d'engagement et du revenu assuré. Toutes se subdivisent en une cotisation d'épargne et de risque et en une contribution au Fonds de garantie LPP. L'employeur prend en charge au moins la moitié de la cotisation. Agrisano Pencas offre des rabais attrayants sur les frais administratifs aux exploitations dont la masse salariale assurée s'élève à CHF 0,5 million ou plus.

En raison de l'encaissement à terme, les cotisations d'épargne sont actualisées et une compensation d'intérêts est facturée.

### Vos avantages en un coup d'œil

Couverture minimale légale  
à des conditions attrayantes

Possibilité d'étendre les  
prestations selon les besoins

Plans flexibles

Administration simplifiée  
pour les exploitations

Gestion conservatrice des  
avoirs de vieillesse

Cotisations de risque et frais  
administratifs attrayants

Calculateur  
des cotisations

Ce code QR vous permet de trouver le Calculateur de cotisations sur notre site web. Quelques informations suffisent pour déterminer les cotisations que vous pouvez attendre.



Ce flyer contient une présentation simplifiée du produit d'assurance. Les conditions complémentaires, les CGA et les lois applicables aux assurances sont déterminantes.  
V092026FR



**Scannez le code QR et retrouvez les  
personnes de contact pour votre région.**

**Agrisano  
Laurstrasse 10  
5201 Brugg**

**+41 56 461 71 11  
info@agrisano.ch  
agrisano.ch**